



Voir le verso pour plus
d'information

Garanties des Portes Isolex inc.

GARANTIES A VIE LIMITEES DES PORTES DE GARAGE RESIDENTIELLES

Les Portes Isolex Inc. garantit un (1) an l'installation de ses portes de garage résidentielles.

Les Portes Isolex Inc. garantit à vie ses portes de garage, à compter de la date d'installation, contre la perforation due à la rouille pouvant survenir dans des conditions atmosphériques normales, contre la perte de sa qualité structurelle due à la délamination rendant la porte inopérante.

Les Portes Isolex Inc. garantit un (1) an ses ferronneries résidentielles et ses coupe-froid, à compter de la date d'installation, contre tout défaut de fabrication ou d'installation.

Les Portes Isolex Inc. garantit un (1) an la peinture sur ses portes de garage résidentielles, à compter de la date d'installation. La garantie couvre le craquelage et le boursoufflement, survenant dans des conditions atmosphériques normales.

GARANTIES A VIE LIMITEES DES OUVERE-PORTES RESIDENTIELS

Les Portes Isolex Inc. garantit un (1) an l'installation de ses ouvre-portes de garage résidentiel.

Les Portes Isolex Inc. garantit à vie les moteurs de ses ouvre-portes de garage, à compter de la date d'installation, pour aussi longtemps que l'acheteur original est le propriétaire de la maison où est installé l'ouvre-porte.

Les Portes Isolex Inc. garantit un (1) an les rails de ses ouvre-portes, à compter de la date d'installation, contre tout défaut de fabrication ou d'installation.

Les Portes Isolex Inc. garantit un (1) an les pièces électroniques et les accessoires radio de ses ouvre-portes, à compter de la date d'installation. Les piles ne bénéficient pas de garantie.

CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE DES PORTES ISOLEX Inc.

Les garanties s'appliquent dans tous les cas où les dommages ne résultent pas d'un mauvais usage, d'abus ou de négligence, de cas fortuits, de force majeure ou toute autre circonstance hors du contrôle des PORTES ISOLEX Inc. De plus, LES PORTES ISOLEX Inc. ne pourra être tenu responsable des blessures corporelles ou dommages à la propriété résidentielle ou à autrui, causées directement ou indirectement par le système de porte de garage. Il est entendu que la garantie ne s'applique pas à un ouvre-porte ou ses composantes déjà en place et que LES PORTES ISOLEX Inc. ne font que raccorder à la nouvelle porte.

Advenant que la défectuosité résulte d'un mauvais usage, d'abus, de négligence ou d'accident, LES PORTES ISOLEX Inc. en fera part au propriétaire et lui remettra une estimation des coûts pour effectuer les réparations. Les frais (pièces et main-d'oeuvre) seront assumés par le propriétaire.

La garantie sera entière la première année et décroissante au prorata des années écoulées en fonction du nombre d'années de garantie. Cette valeur de la garantie est calculée sur le prix d'achat. Pour une garantie à vie, la base de calcul est de 15 ans.

La garantie est valide tant que l'acheteur original est propriétaire de la maison où est installée la porte, et détenteur de la facture originale. La garantie sur la quincaillerie s'applique que dans le cas où LES PORTES ISOLEX Inc. a effectué l'installation.

La garantie ne s'applique pas si :

- Le produit a été modifié par ou pour le client;
- L'installation du produit a été faite, par le propriétaire lui-même, ou une tierce personne, inadéquatement;
- L'entretien et le nettoyage annuels n'ont pas été effectués.

La garantie exclut :

- Tous frais de transport du produit de remplacement;
- Tous frais d'installation et de main-d'oeuvre reliés au remplacement du produit au delà d'un an;
- Tous frais relatifs à la perte d'exploitation, de marchandise, d'inventaire et d'équipement résultant d'une défectuosité du produit installé par LES PORTES ISOLEX Inc.;
- Toutes responsabilités quant aux changements de modèle, de matériaux, de couleurs standards qui ne sont plus disponibles, etc.

LES PORTES ISOLEX Inc. se réserve le droit de fournir un produit de qualité similaire, mais de couleur différente advenant le cas où le produit à remplacer aurait déteint ou pour corriger un problème associé à la couleur. Le produit ou la composante qui est changé demeure la propriété exclusive des PORTES ISOLEX Inc. et doit être retourné à sa principale place d'affaires, aux frais du client.

- En achetant un produit LES PORTES ISOLEX Inc., l'acheteur accepte la présente garantie et la reconnaît comme seule garantie officielle, excluant de ce fait toute autre représentation, garantie ou condition, expresse ou implicite, données par qui que ce soit, sauf par écrit par un agent autorisé des PORTES ISOLEX Inc.
- Toute réclamation doit être soumise par écrit dans les 30 jours suivant la découverte du défaut allégué, et reçu par LES PORTES ISOLEX Inc. à l'intérieur de cette période de la garantie, sans quoi la garantie ne sera pas honorée.
- L'utilisateur des produits LES PORTES ISOLEX Inc. s'engage à assurer l'entretien annuel recommandé et prescrit par LES PORTES ISOLEX Inc.
- Tout travail de réparation exécuté sans la supervision DES PORTES ISOLEX Inc. annulera automatiquement la garantie.

Entretien d'une porte de garage

Les portes de garage résidentielles

Pour les nettoyer, utilisez un savon doux (savon à vaisselle) avec votre brosse pour automobile et rincez bien le tout abondamment. Éviter les nettoyeurs abrasifs ou liquide très forts. Une cire d'auto une fois l'an redonnera de l'éclat à la porte qui aurait été abîmée par les pluies acides et les rayons ultraviolets.

Les coupe-froid extérieurs (aux jambages et au linteau)

S'ils sont en caoutchouc (P.V.C. de qualité), les nettoyer avec un détergent tout usage pour vinyle, le même que vous utilisez pour vos meubles extérieurs, bien rincer avec un boyau d'arrosage. Lubrifiez-les une fois tous les 2 mois (plus souvent selon la fréquence d'utilisation) avec des huiles à base de silicone (ex : Jig-A-Loo). NE PAS UTILISER des huiles à base de pétrole (ex : WD-40, Vaseline), car les coupe -froid perdraient leur élasticité. Le pétrole attaque le caoutchouc qui doit demeurer flexible.

Les rails, pentures, roulettes et ressorts

Lubrifiez les roulettes et les pentures avec un peu d'huile à moteur pour auto (ex : 10W30). N'appliquez pas trop de WD-40, car cette huile dégraisse en plus de lubrifier. Pour les rails, utilisez de l'huile à moteur, principalement dans la courbe du rail. Pour les ressorts torsions lubrifiez à l'aide, par exemple, de WD-40. Vous prolongez ainsi la vie utile des ressorts.

MISE EN GARDE – TRÈS IMPORTANT

Désactiver une fois à tous les 3 mois (tirez sur la corde) votre ouvre-porte électrique. Actionner votre porte de façon manuelle et voyez si vous avez de la difficulté à l'ouvrir. Un ouvre-porte électrique ne fait que remplacer la force manuelle, il ne doit donc pas forcer inutilement. Si la porte ouvre difficilement lorsque vous l'actionnez manuellement, communiquez avec LES PORTES ISOLEX. Un ressort détendu, un rail courbé, un câble relâché peuvent en être la cause.

Vérifiez aussi le bon fonctionnement du système de protection photoélectrique. Vous pouvez aussi ajuster vous-même le dégagement de la porte ou l'appui de la porte sur le seuil. Consultez votre guide d'instructions.

Un dernier petit conseil : lorsque vous partez en voyage, débranchez votre ouvre-porte de la prise électrique. Il est déconseillé d'utiliser une serrure de côté (sidelock) pour barrer votre porte si elle est munie d'un ouvre-porte électrique. Si vous l'actionnez et que la serrure est en place, vous abîmerez l'engrenage du moteur.

Les Portes Isolex Inc.

RBQ 2627-9604-81

1200, rue Louis-Marchand, Beloeil, QC J3G 6S3

Tél. : 450 536-3063 • Téléc. : 450 536-2706

site internet : <http://www.portesisolex.com>